



Jardineries  
& Animaleries  
de France



Communiqué de presse du 29 janvier 2021

## Précisions sur la Proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale

L'amendement des députés Dombreval, Houbron et Romeiro Dias, interdisant à partir de 2024 la vente de chiens, chats et animaux de compagnie en animaleries a été adopté de quelques voix le mardi 26 janvier à l'Assemblée nationale contre l'avis du Gouvernement.

La Fédération des Jardineries et Animaleries de France en prend acte et souhaite apporter un certain nombre de précisions à la fois sur les contrevérités entendues lors des débats et les conséquences d'une telle mesure.

Tout d'abord, l'amendement a été présenté par les trois rapporteurs (à la fois oralement et dans l'exposé des motifs) comme « *visant à interdire la vente des chiens et des chats en animalerie, pour des raisons éthiques et sanitaires. Cela ne concerne pas les petits mammifères de compagnie tels que les lapins ou les cobayes.* ».

En réalité, l'article L-214-7 du code rural et de la pêche auquel renvoie l'amendement concerne bien l'interdiction de « *La cession, à titre gratuit ou onéreux, des chiens et des chats ET autres animaux de compagnie* ». En réalité, ce sont donc tous les animaux domestiques (rongeurs, lapins, poules, poissons...) qui sont concernés et ne pourront plus être vendus dans nos points de vente.

Les trois rapporteurs, par l'exposé des motifs fallacieux de leur amendement et leurs interventions orales ne mentionnant que les chiens et chats, ont sciemment induit en erreur leurs collègues députés. De plus, une note de notre Fédération portée à la connaissance de quelques députés afin de leur apporter des éléments factuels et chiffrés sur ce qui devait être débattu, a été reprise et détournée par la députée Romeiro Dias, lors de la discussion de l'amendement. Un de nos argumentaires portait sur l'impact économique de l'arrêt de la vente de chiens et chats uniquement, qu'elle a repris en faisant une généralité pour l'ensemble du secteur de l'animalerie.

Les conséquences de cet amendement qui vise clairement à fermer les animaleries seraient désastreuses pour la cause animale qu'il prétend défendre et pour notre activité.

- Au lieu d'encadrer davantage la vente en animaleries, cet amendement va encourager et faire exploser les filières illégales d'élevages et d'importations. Les animaleries auraient pu servir de sanctuaire permettant un commerce responsable, demain les Français achèteront leurs animaux sur uniquement sur internet, l'Etat n'aura plus aucun contrôle.
- La suppression de 5000 emplois, des professionnels reconnus, diplômés et passionnés qui ne comprennent pas les attaques dont ils sont la cible. Pas d'animaliers au moment de l'achat signifie pas de conseils d'hygiène, pas de mise en garde sur le coût mensuel...
- L'animalerie représente 25% du Chiffre d'affaires totale des jardineries. La perte d'activité liée à la fermeture de ce rayon entrainerait une perte de chiffre d'affaires colossale. Alors que le végétal n'est toujours pas considéré clairement par le Gouvernement comme un produit essentiel à la vie, qu'allons nous vendre demain dans nos commerces ?
- Concernant l'abandon, il y a un manque évident de recherche et documentation. Il n'est pas défini, les causes ne sont pas clairement identifiées. Les chiffres réels, les proportions de chiens et de chats concernés, s'ils sont de race ou non, non plus. Avant de proposer l'interdiction de la vente des animaux dans le seul réseau compétent et responsable, il faudrait qu'une véritable étude soit menée.

**A PROPOS** - La Fédération des Jardineries et Animaleries de France est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs spécialisés de l'univers du jardin et de l'animalerie. Elle porte la voix des entreprises, sert les intérêts de la profession, valorise les métiers et promeut les bienfaits du vivant en réponse aux enjeux environnementaux.

Contact presse : Lauriane Le Brazidec - Chargée de Communication et Relations presse - [llebrazidec@jardineries-animaleries.org](mailto:llebrazidec@jardineries-animaleries.org)

01 44 24 96 97 - 06 37 85 57 38 - [www.jardineries-animaleries.org](http://www.jardineries-animaleries.org)

- Un consensus théorique établit le nombre de chiens (7) et chats (15) en France à 22 millions. L'abandon en France concernerait entre 100 000 et 300.000 chiens/chats par an, soit 1.4% du total. Les jardinerie et animalerie représentent environ 4000 « ventes » /an chez nos adhérents soit moins de 0.02% de la population totale et moins de 1,3% du total d'abandon. Il faudrait que tous les animaux vendus en jardinerie-animalerie soient abandonnés tous les ans pendant 75 ans pour que nous arrivions au total d'abandon annuel...
- Dans la pratique, les animaux carnivores domestiques vendus par nos adhérents sont de race, peuvent être identifiés et ont un coût moyen supérieur à 1000€, ils font donc très rarement l'objet d'un achat compulsif et d'un futur abandon.
- Comme l'a indiqué le Ministre, cet amendement pourrait être anticonstitutionnel, notamment au niveau du droit communautaire et de l'équité de commercer.

Le débat démocratique n'est pas terminé, le processus législatif non plus, les Sénateurs devront débattre puis les Députés auront le dernier mot dans quelques mois.

Alors que les derniers échanges n'ont jamais été aussi passionnés, parfois irrationnels, ne laissons pas l'affect dépasser la raison sur ce sujet capital qui doit nous rassembler. Construisons ensemble l'avenir de toute une filière dans l'intérêt commun du bien-être des animaux. Notre Fédération continuera de suivre les débats et d'apporter les éléments factuels nécessaires au bon déroulement des débats.